

Réforme du droit d'auteur : où en sommes-nous ?

Depuis mon arrivée au Parlement européen et dans la commission Culture et Éducation (CULT) il y a bientôt un an, je travaille sur les politiques numériques et plus particulièrement sur la réforme du droit d'auteur.

J'ai ainsi été nommé rapporteur pour mon groupe politique européen, le PPE, sur l'avis de la commission CULT sur le plan d'action de la Commission européenne pour lutter contre les infractions commerciales aux droits de propriété intellectuelle (lutte contre la vente de faux médicaments, de produits contrefaits, etc.). Cet avis a été adopté à une large majorité le [26 février dernier](#).

J'ai également été nommé rapporteur pour le PPE sur l'avis de la commission CULT sur le rapport de la députée allemande du Parti Pirate, Julia Reda, au sujet de la mise en œuvre de la directive de 2001 sur les droits d'auteurs. Malgré son nom trompeur, ce rapport est un catalogue de propositions de réformes du droit d'auteur, sans apporter les éléments de preuves qui auraient dû être le cœur du texte.

J'ai été particulièrement actif sur ce sujet, à la fois dans la commission CULT mais également dans les autres commissions impliquées : JURI (affaires juridiques), ITRE (Industrie et recherche) et IMCO (marché intérieur) où j'ai déposé ou cosigné des amendements.

L'avis de la commission CULT a été rejeté le [16 avril dernier](#), la majorité des députés estimant que l'avis n'était pas à la hauteur. Un tel rejet est rare et montre bien que le rapporteur du texte, l'italienne du groupe EFDD (le groupe politique europhobe de Nigel Farage, connu pour ses sorties nationalistes et anti-immigration) Isabella Adinolfi, n'a pas fait le travail de discussion et de compromis qui aurait dû être le sien. [J'ai regretté que l'opportunité qui nous était donnée de porter un message fort de soutien à la création ait ainsi été gâchée.](#)

Le vote du rapport Reda en commission JURI est programmé pour le 16 juin, le vote en session plénière devant ensuite avoir lieu en juillet.

La réforme du droit d'auteur doit quant à elle intervenir à partir de l'automne 2015, quand la Commission européenne publiera sa proposition législative. Quelques indices en ce qui concerne la teneur de cette réforme ont déjà été donnés le 6 mai dernier dans la stratégie de la Commission pour l'établissement du Marché Unique Numérique.

Cette réforme sera néanmoins très loin du Grand Soir souhaité par Julia Reda et le Parti Pirate, dans la mesure où elle sera très ciblée et s'intéressera à un nombre limité de sujets comme la portabilité et à quelques exceptions au droit d'auteur afin de répondre aux réelles problématiques du droit d'auteur.

Je serais évidemment très vigilant sur le contenu de cette réforme, afin qu'elle soit équilibrée et ne mette pas en danger la diversité culturelle européenne tout en adaptant le cadre juridique aux nouvelles technologies.